

CHARTRE QUALITE DE L'APPRENTISSAGE

| ENTREPRISE | APPRENTI | ETABLISSEMENT |
|-------------------------------|--|--|
| Raison sociale | Nom/Prénom | Lycée des métiers des services en montagne LYCEE AMBROISE CROIZAT Section Hôtellerie 73604 MOUTIERS TARENTEAISE 04.79.24.17.42 / 04.79.24.21.77 |
| Maître d'Apprentissage | Formation suivie | Tuteur Pédagogique |
| Nom/Prénom/Fonction | Intitulé Baccalauréat Professionnel restauration Durée de la formation 2 ans | Nom/Prénom Bardassier Michel |

Les trois parties s'engagent à respecter les clauses suivantes

En vertu de la convention qui la lie avec le CFA, l'UFA s'engage à fournir à l'apprenti l'enseignement et l'accompagnement nécessaires à l'obtention de son diplôme selon les modalités prévues par le référentiel en vigueur.

Le Tuteur Pédagogique s'engage à :

- Assurer le suivi de l'apprenti(e) dans ses missions à réaliser en entreprise,
- Effectuer /____/ visites en entreprise auprès du maître d'apprentissage,
- Participer aux réunions (bilans, jurys, etc ...) relatives au suivi de la formation de l'apprenti(e),
- Accompagner l'apprenti(e) dans l'évolution de son projet,
- Etre l'interface (interlocuteur privilégié) entre l'entreprise et l'UFA.

L'Entreprise s'engage à proposer à l'apprenti(e) les missions nécessaires à l'acquisition de l'expérience professionnelle en rapport avec la formation (contenu et niveau) suivie par l'apprenti(e).

Le Maître d'Apprentissage s'engage à :

- Organiser l'accueil et l'intégration de l'apprenti(e) dans l'entreprise,
- Planifier, encadrer le travail de l'apprenti(e) au sein de l'entreprise,
- Transmettre son savoir et son savoir faire,
- Evaluer le travail de l'apprenti(e) et reconnaître l'acquisition des compétences techniques et comportementales,
- Assurer le suivi de travail de l'apprenti(e) (participation aux sessions de formation des maîtres d'apprentissage, aux bilans pédagogiques, aux jurys ...) et l'accompagner dans la capitalisation de ses acquis de l'expérience en situation professionnelle.

L'Apprenti(e) s'engage à :

- Suivre assidûment sa formation au centre de formation et en entreprise,
- Informer régulièrement son Tuteur et son Maître d'Apprentissage de la nature et de l'avancement de ses travaux au centre de formation et en entreprise,
- Montrer de l'initiative pour faciliter son intégration et l'organisation de son travail en entreprise,
- Effectuer les missions confiées par son Maître d'Apprentissage,
- Réaliser les documents nécessaires au suivi du déroulement de son activité professionnelle,
- Effectuer des bilans d'évaluation avec son Maître d'Apprentissage en vue de sa progression sur le plan des compétences et comportements professionnels.

Nous, soussignés, déclarons avoir pris connaissance de nos engagements mutuels lors de l'entretien effectué le /____/____/____/

Maître d'Apprentissage

Apprenti(e)

Tuteur Pédagogique

Fait en 3 exemplaires + copie au CFA